



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier**

**Place du Portage, Phase III**

**Core 0B2 / Noyau 0B2**

**Gatineau**

**Québec**

**K1A 0S5**

**Bid Fax: (819) 997-9776**

**SOLICITATION AMENDMENT**

**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Informatics Professional Services Division / Division  
des services professionnels en informatique

11 Laurier St., / 11, rue Laurier

3C2, Place du Portage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Professional Services	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> A2770-150014/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 004
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> A2770-150014	<b>Date</b> 2016-09-01
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$ZM-620-30395	
<b>File No. - N° de dossier</b> 620zm.A2770-150014	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-09-09</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> St-Jean Valois, Joanne	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 620zm
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (873) 469-4945 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-1156
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> A2770-150014A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b> 004	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 620ZM
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> A2770-150014	<b>File No. – N° du dossier</b> 620ZM-A2770-150014	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

## MODIFICATION À L'INVITATION 004

Cette modification à l'invitation a été soulevée afin de:

1. Fournir des réponses aux questions des soumissionnaires concernant la Demande de proposition (DDP).
2. Modifier la Demande de proposition (DDP) tel qu'indiqué à l'appendice 006 ci-dessous.

---

### APPENDICE 005

#### Question n°. 15:

La dernière colonne dans l'ensemble des grilles de ressource est étiquetée « Renvoi à d'autres documents justificatifs et preuves de certification inclus dans la soumission».

Si les soumissionnaires ont notamment inclus des pointeurs vers l'emplacement du contenu dans les curriculum vitae de ressource proposée dans la colonne identifiée comme « Justification du Soumissionnaire», SVP pouvez-vous préciser quels renseignements sont prévus dans cette dernière colonne ?

#### Réponse n°. 15:

Veillez-vous référer à la page 13 /42 de la DDP à l'Article 3.2 (iii) qui stipule :

"La justification peut mentionner des documents supplémentaires joints à la soumission. Cette information peut être mentionnée dans la colonne « Réponse du soumissionnaire » de la Pièces jointes 4.1 et 4.2 où les soumissionnaires doivent indiquer l'endroit précis où se trouvent les documents de référence, y compris le titre du document et les numéros de page et d'alinéa. Lorsque la référence n'est pas suffisamment précise, le Canada peut demander que le soumissionnaire dirige le Canada vers l'endroit approprié dans le document. "

#### Question n°.16:

Le critère pour l'entreprise CTO2 nécessite que le soumissionnaire démontre que son entreprise possède de l'expérience de la prestation de services de soutien des applications et de maintenance de systèmes, qui englobe l'amélioration de systèmes, la création et la mise en œuvre, en fournissant au plus cinq (5) projets de référence en matière de TI.

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> A2770-150014A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b> 004	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 620ZM
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> A2770-150014	<b>File No. – N° du dossier</b> 620ZM-A2770-150014	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

SVP confirmer si le client peut soumettre une référence de projet pour satisfaire ce critère?

**Réponse n°. 16:**

Veillez-vous référer à la réponse n° 4 de la modification à l'invitation 002.

**Question n°. 17 :**

Page 5 de 39, article 1.2.h), la catégorie de ressource A.7 programmeur analyste montre qu'un montant estimatif des ressources 3. Est-ce que les soumissionnaires doivent soumettre tous les 3 ou sommes-nous tenus de soumettre une ressource unique maintenant, avec les 2 autres disponibles au besoin après l'attribution du contrat ?

**Réponse n°. 17:**

Comme détaillé dans l'appel d'offres, le soumissionnaire doit soumettre 3 ressources pour la catégorie A.7 analyste-programmeur dans sa proposition à la date de fermeture de l'invitation.

**Question n°. 18:**

Plusieurs critères (CTC41, CTC42, CTC43 et CTC44) dans la grille de critères cotés E. A.14, développeur Web, niveau 3 font référence à l'expérience comme un « Analyste d'Affaires ». Ces critères identiques apparaissent également dans les deux grilles de l'Analyste d'Affaires.

Est-ce correct d'assumer que ces critères ont été inclus par erreur et qu'ils peuvent être supprimés de la grille de développeur Web ?

**Réponse n°. 18:**

Le Canada a modifié la pièce jointe 4.2 – Critères Techniques Cotés, nous avons supprimé les critères liés à l'expérience comme un « Analyste d'affaires » pour le développeur Web A.14 pour RT38 à RT44 dans leur intégralité et ont été remplacés par les critères corrigées RT38 à RT41. Aussi, en raison de la renumérotation A.14 développeur Web a maintenant 41 critères techniques cotés au lieu de 44. SVP veuillez télécharger la pièce jointe intitulée « Annexe 4.2 – Critères techniques cotés (révisée le 30 août 2016) » comme indiqué dans l'appendice 006 ci-dessous.

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> A2770-150014A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b> 004	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 620ZM
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> A2770-150014	<b>File No. – N° du dossier</b> 620ZM-A2770-150014	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

**Question n°. 19 :**

Compte tenu du niveau d'effort requis pour identifier et compléter des grilles pour ce nombre de ressources au cours de la période de vacances d'été, nous voudrions demander une prolongation de deux semaines à la date de clôture.

**Réponse n°.19:**

Veillez-vous référer à la réponse n° 5 de la modification à l'invitation 003.

**Question n°. 20:**

Nous tenons à demander des éclaircissements sur CT02 de critères obligatoires : point (f) demande que chaque catégorie de Personnel comprend au moins 50 % des tâches connexes énumérés dans l'énoncé des travaux de l'annexe A pour cette catégorie de Personnel.

Si une ressource a déjà livré ce travail alors qu'au titre d'une catégorie différente (Développeur de logiciels au lieu d'un programmeur-analyste) est-ce que la ressource serait considérée équivalente en autant qu'ils respectent les 50 % des tâches dans l'énoncé des travaux.

De plus, si une ressource avec plus de dix ans d'expérience a été contractée dans la catégorie niveau 2, serait-il pas acceptable de proposer cette ressource comme une ressource de niveau 3, si nous pouvons démontrer requises dix 10 années d'expérience ?

**Réponse n°.20:**

Non. Le Canada ne peut accepter cette équivalence parce que le soumissionnaire doit répondre aux critères obligatoires CTO2(b) utilisé deux (2) des catégories de ressources doivent être d'analyste des activités, niveau 3 et programmeur-analyste, niveau 3.

**Question n°. 21:**

Nous aimerions poser la question suivante en ce qui concerne l'appel d'offres :

Dans les critères cotés pour les catégories de ressources suivantes :

B. Ressource n° 2 : P8 - Chef de projet, niveau 2, CTC15;

<b>Solicitation No. – N° de l’invitation</b> A2770-150014A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b> 004	<b>Buyer ID – Id de l’acheteur</b> 620ZM
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> A2770-150014	<b>File No. – N° du dossier</b> 620ZM-A2770-150014	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

D. Ressource n° 4 : A7 – Programmeur -analyste, niveau 3, Première Ressource CTC25;

D. Ressource n° 5: A7 – Programmeur -analyste, niveau 3, Seconde Ressource CTC30;

D. Ressource n° 6 : A7 – Programmeur -analyste, niveau 3, Troisième Ressource CTC35;

E. Ressource n° 7 : A7A14 Développeur Web, niveau 3, CTC40;

F. Ressource n° 8 : B1 Analyste des activités, niveau 3, CTC47;

F. Ressource n° 9 : B1 Analyste des activités, niveau 2, CTC54;

G. Ressource n° 10 : A8 Analyste des systèmes, niveau 3, CTC61;

H. Ressource n° 11 : B14 Rédacteur technique, niveau 2, CTC66;

I. Ressource n° 12 : I2 Administrateur de base de données, niveau 3, CTC70.

Il est stipulé dans cette exigence qu’on doit « démontré l’expérience récente avec des projets de technologie à l’aide de Test Track Pro (TTP) comme un outil de suivi ». Généralement Test Track Pro (TTP) n’est pas utilisé comme un outil de suivi du développement.

Étant donné que l’article 6.1 (a) (page 2 de 10) identifie « Microsoft Visual Studio.Net 2002 ou version plus récente tournant sur Windows et sur le Web; Infragistics, cadre Microsoft .net », est-ce que la Couronne accepterait Microsoft Visual Studio.NET 2002 ou une version plus récente comme un outil de suivi de développement équivalent?

#### **Réponse n°.21**

Test Track Pro serviront à réaliser les travaux découlant du présent contrat. Microsoft Visual Studio .net 2002 ou une version plus récente seront considérée comme un équivalent acceptable aux fins d’évaluation. SVP veuillez télécharger la pièce jointe intitulée « Annexe 4.2 – Critères techniques cotés (révisée le 30 août 2016) » comme indiqué dans l’appendice 006 ci-dessous.

#### **Question n°. 22:**

SVP est-ce que La Couronne peut confirmer si le travail à distance doit être effectué uniquement sur place à l’emplacement du vendeur, ou si le travail à distance peut se faire par le biais de n’importe quel emplacement distant au Canada ?

#### **Réponse n°.22:**

<b>Solicitation No. – N° de l’invitation</b> A2770-150014A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b> 004	<b>Buyer ID – Id de l’acheteur</b> 620ZM
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> A2770-150014	<b>File No. – N° du dossier</b> 620ZM-A2770-150014	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

En raison des exigences de sécurité, les travaux doivent être menés uniquement à l’emplacement de l’entrepreneur avec accès à distance fourni par PGIC. Par exception, les travaux peuvent avoir lieu sur place lorsque requis par l’autorité technique PGIC.

Référez-vous à la page 29/42 de la DDP, partie 7, Article 7.5 Exigences relatives à la sécurité et à l’annexe C Exigences en matière de la sécurité de la TI qui stipule la nécessité de capacités de protection des documents et un lien informatique. Ces approbations DSIC de TPSGC sont emplacement spécifique.

**Question n°. 23:**

La question suivante est en référence avec le critère CTO4. Si un vendeur a plusieurs locations pour effectuer le travail tels que : Ottawa, Toronto, Mississauga, Edmonton, Calgary ou Vancouver, est-ce que le travail peut être performé avec l’équipe de projet proposé dans n’importe quel de ces villes au sein de laquelle il opère?

**Réponse n°.23:**

Non, en raison des exigences de sécurité, les travaux doivent être menés à un seul endroit. Référez-vous à la page 29/42 de la DDP, partie 7, Article 7.5 Exigences relatives à la sécurité et à l’annexe C Exigences en matière de la sécurité de la TI de la DDP, partie 7, Article 7.5 qui stipule la nécessité de capacités de protection des documents et un lien informatique.

**Question n°. 24:**

Est-ce que la couronne est ouverte à avoir une équipe de projet proposée, ou une partie de celle-ci qui travaille sur le site de Pétrole et Gaz des Indiens du Canada à Calgary ? En fournissant les principaux membres de l’équipe sur place qui facilitera l’intégration avec l’équipe du projet et créera un projet plus fluide.

**Réponse n°.24:**

Le travail n’aura pas lieu à l’emplacement du Bureau de PGIC.

Référez-vous à la page 2 de 10 de l’Annexe A, intitulé : Énoncé des Travaux :

3. Frais de Déplacement et de Subsistance :

3.1 Le travail se fera en majeure partie dans les locaux de l’entrepreneur et le téléaccès sera assuré par PGIC. L’accès aux installations et les locaux de travail seront fournis quand le responsable technique le jugera nécessaire. L’accès aux bureaux de Pétrole et Gaz des Indiens du Canada sera de 8H à 16H30 (heure normale des Rocheuses ou HNR), du lundi au vendredi.

<b>Solicitation No. – N° de l’invitation</b> A2770-150014A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b> 004	<b>Buyer ID – Id de l’acheteur</b> 620ZM
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> A2770-150014	<b>File No. – N° du dossier</b> 620ZM-A2770-150014	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

**Question n°. 25:**

La question suivante fait référence à des critères obligatoires – spécifiquement CTO7, CTO8, CTO14 et CTO16 : « la ressource proposée par le soumissionnaire doit posséder 5-< 10 ans d’expérience en tant qu’un... ». Pour les ressources de niveau 2, souvent des ressources à ce niveau ont plus de 10 ans d’expérience, mais exécutent toujours comme une ressource de niveau 2. Nous demandons respectueusement que la Couronne modifie ces critères de lire « la ressource proposée par le soumissionnaire doit posséder un minimum de 5 années d’expérience en tant qu’un... »

**Réponse n°.25:**

L’exigence demeure inchangée. Dans le cadre de ces critères obligatoires – spécifiquement CTO7, CTO8, CTO14 et CTO16, nous demandons que la ressource proposée possède de 5 à 10 ans d’expérience cependant si la ressource proposée à plus de 10 ans d’expérience celle-ci sera accepté puisque vous allez offrir plus que la demande.

**Question n°. 26:**

La question suivante est en référence à l’évaluation de critères CTC41, CTC42, CTC43 et CTC44. Nous pensons que La Couronne a commis une erreur dans cette section que tous semblent être pour l’Analyste d’Affaires niveau 3, et que ces critères ne devraient pas être applicables à la catégorie du développeur Web niveau 3. SVP modifier les grilles pour refléter ce changement.

**Réponse n°.26:**

Veuillez-vous référer à la réponse n° 18

**Question n°. 27:**

La question suivante se rapporte aux « expérience récente », comme défini dans la DDP. Dans le préambule de chaque grille, la Couronne définit ces dernières comme « dans les derniers cinq 5 années de clôture des soumissions ». Toutefois, dans certains critères (CTC7 par exemple), pour notre ressource proposée exigerait 61 mois d’expérience « récente » dans les 60 derniers mois tous les points. S’il vous plaît modifier ces critères (CTC7, CTC11, CTC22, en supprimant le mot « récente » ou de prolonger la période de temps à « dans les 8 dernières années » par exemple.

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> A2770-150014A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b> 004	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 620ZM
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> A2770-150014	<b>File No. – N° du dossier</b> 620ZM-A2770-150014	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

### Réponse n°.27:

Le Canada a révisé la définition de « expérience récente » de 5 ans à 8 ans pour toutes les instances de la date de fermeture de l'invitation. La définition d'un projet informatique a été changée pour une durée d'au moins six mois pour toutes les ressources.

Antérieurement:

Une expérience en TI est définie comme une expérience pratique qui traite de la création ou de la maintenance des systèmes d'application de l'ordinateur à un ou plusieurs points de leur cycle de vie du développement: faisabilité, prototypage, définition des besoins, analyse, conception, développement, test, soutien en service après-vente. Expérience récente est définie comme une expérience au cours des cinq (5) ans de la date de fermeture de l'invitation. Aux fins de l'expérience, un projet informatique admissible à un gestionnaire de projet est défini comme un projet informatique ayant une durée d'au moins 12 mois; pour les autres types de ressource, il est défini comme ayant une durée d'au moins six mois.

Remplacé par:

Une expérience en TI est définie comme une expérience pratique qui traite de la création ou de la maintenance des systèmes d'application de l'ordinateur à un ou plusieurs points de leur cycle de vie du développement: faisabilité, prototypage, définition des besoins, analyse, conception, développement, test, soutien en service après-vente. Expérience récente est définie comme une expérience au cours des huit (8) ans de la date de fermeture de l'invitation. Aux fins de l'expérience, un projet informatique admissible à un gestionnaire de projet est défini comme un projet informatique ayant une durée d'au moins 12 mois; pour les autres types de ressource, il est défini comme ayant une durée d'au moins six mois.

SVP veuillez télécharger la pièce jointe intitulée « Annexe 4.2 – Critères techniques cotés (révisée le 30 août 2016) » comme indiqué dans l'appendice 006 ci-dessous.

### Question n°. 28:

<b>Solicitation No. – N° de l’invitation</b> A2770-150014A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b> 004	<b>Buyer ID – Id de l’acheteur</b> 620ZM
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> A2770-150014	<b>File No. – N° du dossier</b> 620ZM-A2770-150014	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

- A. SVP confirmer que pour la catégorie de gestionnaire de projet, niveau 3, que chaque période de 12 mois sera compté comme un seul projet. Par exemple, les critères CTC4, CTC5 et CTC6 nécessitent cinq ou plusieurs projets à réaliser «récemment». Nous trouvons que ceci est prohibitif pour marquer les points complets, notre candidat proposé doit avoir cinq projets uniques avec une durée de 12 mois chacun. SVP définir chaque période de 12 mois comme équivalent à 1 projet. Par exemple, la ressource John Doe a terminé deux projets au cours des 5 dernières années ; avec une durée de 24 mois et l’autre avec une durée de 36 mois. Dans ce scénario John Doe devrait marquer la totalité des points.
- B. Pour toutes les autres ressources, pour être considéré un projet, des affectations doivent une durée de 6 mois. Veuillez confirmer que chaque période de 6 mois sera équivalente à 1 projet.

**Réponse n°.28:**

Veuillez-vous référer à la réponse n° 27. Chaque projet, avec une durée minimale de 6 mois et quelle que soit la longueur serait considéré 1 projet. Dans l’exemple donné : si un projet a duré 24 mois et un autre a duré 36 mois, cela serait considéré 2 projets.

**Question n°. 29:**

La question suivante est en référence aux Critères Obligatoires D’entreprise CTO2- au moins un maximum de cinq (5) projet de références en matière de TI peuvent être utilisées. Veuillez confirmer qu’une référence qui respecte tous les sous-critères (a) à (f) satisfera ce critère.

**Réponse n°.29:**

Veuillez-vous référer à la réponse no 4 de la modification à l’invitation 002.

**Question n°. 30:**

En raison de la complexité des exigences de la DDP et de conflit de calendriers (listes) (vacances d’été, etc), nous demandons avec respect une prolongation de deux semaines de la date de clôture de la sollicitation jusqu’au 12 septembre 2016.

**Réponse n°.30:**

Veuillez-vous référer à la réponse n° 5 de la modification à l’invitation 003.

<b>Solicitation No. – N° de l’invitation</b> A2770-150014A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b> 004	<b>Buyer ID – Id de l’acheteur</b> 620ZM
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> A2770-150014	<b>File No. – N° du dossier</b> 620ZM-A2770-150014	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

**Question n°. 31:**

Le profil du Développeur Web ne semble pas être correct. Il ressemble à une copie d'un autre profil (BA)

- La pièce jointe 4.2-les exigences de .net de programmeur analyste et les rôles de programmeur analyste pour Oracle sont joints dans une même personne – Serait-il possible d’avoir des rôles distincts pour BA Oracle et .net ?
- La pièce jointe 4.2- Démontré l’expérience récente avec des projets de technologie à l’aide de Test Track Pro (TTP) comme un outil de suivi. Pouvez-vous relaxer cette exigence soit d’inclure juste une expérience avec un ensemble de technologie ou un outil similaire ?

**Réponse n°.31:**

Veillez-vous référer à la réponse n° 18 concernant les critères d’évaluation modifiés pour le A.14 Développeur Web.

Veillez-vous référer à la réponse n° 21 concernant le Test Track Pro.

**Question n°. 32:**

Toutes les ressources évalué des grilles de critères indiquent que :

- Expérience récente est défini comme l’expérience au cours des cinq (5) années de date la clôture fermeture de l’invitation.
- Aux fins de l’expérience, un projet de TI admissible pour un gestionnaire de projet est défini comme un projet de TI ayant une durée d’au moins 12 mois ; pour les autres types de ressources, elle est définie comme ayant une durée de six mois au moins
- Dans la grille de critères évalué pour le Gestionnaire de projet CTC4, CTC5, CTC6, CTC7, CTC8 et CTC9 ont besoin de plus de quatre 4 projets de « récent » (dans les 5 dernières années) « expérience » (projets de 12 mois ou plus) afin d’atteindre tous les points – et d’atteindre le minimum des points cotés.

Il est peu probable qu’un gestionnaire de projet a travaillé sur quatre 4 mois 12 projets dans une seule période de 5 ans. Pour la catégorie de gestionnaire de projet, est-ce que le client considèrerait de prolonger la période à huit (8) pour « l’expérience récente » ?

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> A2770-150014A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b> 004	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 620ZM
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> A2770-150014	<b>File No. – N° du dossier</b> 620ZM-A2770-150014	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

Par ailleurs, le client envisagerait-il d'accepter des équivalents de projet : projet « récent » qui aurait un délai d'un multiple de 12 mois comme ayant un projet équivalent de valeur – par exemple - un projet de 24 mois étant équivalent à deux 2 projets ?

### **Réponse n°.32:**

Veillez-vous référer à la réponse 27 pour la définition modifiée de « récemment » et « expérience TI».

### **Question n°. 33:**

Nous tenons à demander des éclaircissements sur les critères cotés suivants pour le gestionnaire de projet, catégorie de niveau 3.

Critère Coté par Point CTC3 demande de démontré l'expérience en TI. Les définitions suivantes ont été appliquées au projet et à l'expérience TI :

- Une expérience en TI est définie comme une expérience pratique qui traite de la création ou de la maintenance des systèmes d'application de l'ordinateur à un ou plusieurs points de leur cycle de vie du développement: faisabilité, prototypage, définition des besoins, analyse, conception, développement, test, soutien en service après-vente.
- Expérience récente est définie comme une expérience au cours des cinq (5) ans de la date de fermeture de l'invitation.
- Aux fins de l'expérience, un projet informatique admissible à un gestionnaire de projet est défini comme un projet informatique ayant une durée d'au moins 12 mois.

Si ces définitions sont appliquées aux projets permettant de répondre à ce critère, les soumissionnaires devront fournir une ressource de gestionnaire de projet qui a travaillé sur plusieurs projets de plus de 12 mois qui permettra d'ajouter jusqu'à plus de 16 ans afin de marquer le maximum de points sur ce critères cotés.

Il y a très peu de gestionnaire de projet avec autant de projets à long terme ce qui réduit considérablement le bassin de candidats potentiels disponibles pour cet appel d'offres. SVP confirmer que les projets utilisés pour répondre aux critères CTC3 cotés peuvent être de durée inférieure à 12 mois.

### **Réponse n°.33:**

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> A2770-150014A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b> 004	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 620ZM
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> A2770-150014	<b>File No. – N° du dossier</b> 620ZM-A2770-150014	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

Veillez-vous référer à la réponse 27 pour la définition modifiée de « récente» et « expérience TI».

**Question n°. 34:**

Est-ce que le Canada peut confirmer si le même consultant peut être soumis pour plusieurs catégories ?

**Réponse n°.34:**

Non. Veuillez-vous référer à la réponse n° 12 de la modification à l'invitation 003.

**Question n°. 35:**

Le Canada peut-il confirmer si l'équipe doit travailler dans les locaux de l'entrepreneur qui incluent toutes les licences nécessaires et les permissions de GoC incluant FSC et des dégagements DSC?

**Réponse n°.35:**

Veillez-vous référer à la réponse n° 22.

**Question n°. 36:**

Les grilles de qualification définissent « expérience récente ... expérience récente est définie comme une expérience au cours des cinq (5) ans de la date de fermeture de l'invitation».

En particulier, pour la catégorie de gestionnaire de projet, la plupart des critères cotés demande « plus de 4 projets » pour obtenir les points maximum.

Avec l'exigence de « d'éligibilité d'un projet de TI pour un gestionnaire de projet... ayant une durée d'au moins douze mois », les critères cotés deviennent excessives avec la combinaison de ces facteurs, il est presque impossible de trouver un gestionnaire de projet avec exactement cinq projets avec une durée exacte de 12 mois dans les cinq ans.

Certains gestionnaires de projet peuvent avoir une solide légitime expérience sur des projets jusqu'à et pendant 2 ans. Il montrerait alors que 2 ou 3 projets dans les cinq ans pour un gestionnaire de projet expérimenté tout en empêchant la réalisation de points maximum.

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> A2770-150014A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b> 004	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 620ZM
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> A2770-150014	<b>File No. – N° du dossier</b> 620ZM-A2770-150014	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

Ainsi, un gestionnaire de projet pleinement admissible ne serait pas admissible par les exigences actuelles.

De plus, pour d'autres catégories au sein de la présente DDP le même problème aura lieu.

Certains critères de cotés exige « a démontré l'expérience récente... plus de 5 ans (61 mois ou plus) » pour atteindre le maximum de points tout en ayant l'expérience « récente » comme définis au cours des cinq dernières années. L'expérience au-delà de 60 mois est hors de la portée de ces dernières et peut être interprété comme non admissible et aucune ressource de promoteur n'atteindront les points maximum.

La question est :

Nous demandons au Canada de retirer gentiment « récent » exigence des grilles de qualification, ou redéfinir « récentes » comme expérience au sein des 10 dernières années.

**Réponse n°.36:**

Veillez-vous référer à la réponse 27 pour la définition modifiée de « récente » et « expérience TI».

**Question n°. 37:**

À l'intérieur de la matrice d'Analyste/expert en assurance de la qualité, CTC22 demande plus de « 5 ans (61 mois) » d'expérience récente.

Cela doit être considéré comme une faute de frappe ? Comment la ressource peut avoir plus d'expérience 5 ans de dans les 5 dernières années ? Est-ce que cette exigence technique doit-être révisé ?

**Réponse n°.37:**

Veillez-vous référer à la réponse 27 pour la définition modifiée de « récente » et « expérience TI».

<b>Solicitation No. – N° de l’invitation</b> A2770-150014A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b> 004	<b>Buyer ID – Id de l’acheteur</b> 620ZM
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> A2770-150014	<b>File No. – N° du dossier</b> 620ZM-A2770-150014	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

---

APPENDICE 006

*Pièce jointe 4.2 – Critères techniques cotés est modifié comme suit :*

**SUPPRIMÉ**            Pièce jointe 4.2 – Critères techniques cotés

**INSÉRÉ**                *Pièce jointe 4.2 – Critères techniques cotés (Modifié le  
30 août 2016)*